

**L'équipe
municipale
de Brax vous
souhaite
de belles fêtes**



Mairie de Brax

2 rue du Levant - 47310 BRAX

05 53 68 70 00

mairie@brax47.fr



mairiedebrax47310



www.brax47.fr

mairie de Brax



Chères Braxoises et Chers Braxois,

2023 aura été, comme prévu, l'année de la reprise.

Après deux années de repli sur soi, de doutes liés à la Covid et ses conséquences, et malgré une situation générale très perturbée, la vie communale a repris son cours.

Même si nous devons rester vigilants en cette période de troubles persistants, il est important pour notre Commune de poursuivre son développement. Rien n'est pire que l'immobilisme et l'attentisme dans un monde où tout évolue vite et en permanence.

L'arrivée de la maison médicale et la rénovation du parking du centre commercial sont venues marquer cette reprise. Ces travaux d'envergure ont été accompagnés par différents petits travaux axés sur les économies d'énergies et par une restructuration complète des services communaux.

Nous avons également pu nous approprier pleinement la gestion de l'Accueil de Loisirs, renforcer nos liens avec l'Association « Cantine Scolaire », mesurer tout l'intérêt de posséder un Conseil Municipal des Enfants et pour finir, lancer l'étude urbaine « Brax de demain ».

À ce sujet, j'aimerais personnellement remercier tous les agents municipaux pour leur engagement et leur professionnalisme. Je remercie également les membres de l'Association « Cantine Scolaire » et les parents des membres du Conseil Municipal des Enfants avec qui nous travaillons main dans la main pour le bien-être de nos enfants.

Maintenant, l'année se terminant, nous pouvons commencer à nous projeter sur les deux prochaines qui seront, elles aussi des années stratégiques. Elles viendront finaliser notre projet de mandat: la salle des sports, les adolescents, les jeunes et la petite enfance seront, pour l'occasion, nos priorités.

Nous aurons l'opportunité de reparler de tout cela plus en détail lors d'une réunion publique de début d'année. En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024.

Cordialement,

Joël Ponsolle

Maire de BRAX

En images	3
Proximité	4 - 5
Cadre de vie	6 - 7
Urbanisme	8 - 9
Recensement	10 - 11
Infrastructures	12 - 13
Jeunesse	14
Animaux/Asept	15
Déchets/environnement	16 - 17
Le coin des assos	18
Opposition	18

Magazine Municipal de BRAX

Directeur de Publication: Joël PONSOLLE

Rédaction: Commune de Brax,

Associations Braxoises

Mathieu DAL'ZOVO

Photos: Commune de Brax, Associations

Braxoises, Pixabay

Réalisation: Djamila LAGARDE

Impression: IGS Imprimerie

En images



La ville organisait une cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 le samedi 11 novembre à 10h devant le Monument aux Morts.



166 marcheuses et marcheurs se sont retrouvés le dimanche 15 octobre au matin pour des marches solidaires de 6 et 12 km dans le cadre de l'opération Octobre Rose. Des ateliers d'auto palpation et de Shiatsu étaient également proposés par la Ligue contre le Cancer.



L'inauguration de la place des Anciens Combattants s'est déroulée le samedi 28 octobre au cœur du village en présence des représentants des anciens combattants la FNACA, la ACPG CATM, la Fondation des Gueules Cassées et de M. le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil municipal des enfants. Le devoir de mémoire et de reconnaissance envers ceux qui nous ont défendus et protégés est plus que jamais indispensable.



L'opération de solidarité pour les sinistrés du Maroc suite au tremblement de terre a permis de récupérer de nombreux dons en tout genre (vêtements, couettes, tentes, couches pour bébés...). Ils ont été envoyés pendant les vacances de Toussaint vers le village dévasté de Tamsout, situé à 10 km de l'épicentre.



Le concert de l'ensemble vocal Chœur d'hommes de l'Auvignon a séduit le nombreux public venu le 04 novembre en l'église Saint-Pierre. L'association des commerçants de Brax, la Dynamique Braxoise, avait pris en charge la partie administrative de l'organisation. À l'issue, un repas était proposé au restaurant « la Claié des Vergers », où les chanteurs ont continué à assurer le spectacle et l'ambiance.



L'Agglomération organisait en novembre la 1^{re} édition des journées de l'arbre afin d'arboriser les communes. Parmi les 6 espèces proposées par l'Agglo, la ville de Brax a choisi de planter un érable plane, dont la hauteur peut atteindre 20 m, devant la salle des fêtes. La cérémonie de plantation s'est déroulée le mercredi 22 novembre en présence des élus, de la mairesse du Conseil municipal des jeunes, Amélie Comet et des enfants de l'ALSH.



Cette année, la ville accueille 175 élèves dans son école primaire.

Dans le cadre du DuoDay, M. Bouadi a pu découvrir les services administratifs ainsi que le service enfance le 23 novembre. Le DuoDay est un événement permettant tous les ans aux personnes en situation de handicap de passer une journée en immersion dans une entreprise, une association ou une administration.



Le samedi 2 septembre 2023 s'est déroulé le 2e Forum des Associations. Cette manifestation a regroupé une dizaine d'associations locales dans la salle des fêtes et sur le parking pour les associations sportives. Quelques jeux anciens avaient été loués afin de proposer une animation complémentaire au forum. Au terme de la première heure, la fréquentation avait déjà égalé voire surpassé celle de l'année dernière. Au vu des retours des participants, visiteurs et associations, une troisième édition est d'ores et déjà « dans les tuyaux ». Merci à toutes et tous pour cette réussite !



Une conférence gratuite sur l'accident vasculaire cérébral, animée par l'association AVC tous concernés et la mutuelle Aesio, s'est tenue le lundi 16 octobre à la salle des fêtes.

_Site internet

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur notre site www.brax47.fr



_ Mouvements de personnel à la mairie

Mme Audrey DEVEAUX TANCOGNE en qualité de responsable comptable, Mme Céline BRIZARD comme directrice adjointe du Centre de Loisirs et Mme Mariana BRITES VIEIRA en qualité d'animatrice au service Centre de Loisirs et Péri-scolaire ont intégré la collectivité.

De leur côté, Mme Léa POUCHES, au service Centre de Loisirs, et M. Rémi MARTIN, au service technique, ont souhaité se réorienter professionnellement dans des domaines bien différents et ont donc quitté les services municipaux.

Enfin, Mme Sylvie ROUZES au service technique, en qualité d'agent d'entretien des bâtiments, a dû partir au profit du retour de M. Laurent VINCOURT, début décembre 2023.

Début janvier 2024, verra l'arrivée par mutation de M. Cédric GERARD, spécialisé dans les espaces verts, au service technique,



Mesdames DEVEAUX-TANCOGNE (au centre), BRITES VIERA Mariana (à gauche) et BRIZARD Céline (à droite).

_Formation PSCI des agents du Centre de loisirs et Péricolaire

Les agents des services du Centre de Loisirs et du Péricolaire ont effectué, avant la rentrée scolaire, la formation Prévention et Secours de Niveau I. Cette formation, qui alterne entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation, permet d'apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, perte de connaissance, arrêt cardiaque... Un certificat de compétences, reconnu par les services de l'Etat est délivré, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session.



_Collecte de sapins

Vous pouvez déposer vos sapins naturels, sans pot, ni décoration, ni sac plastique du lundi 1er janvier au dimanche 21 janvier 2024 à l'endroit prévu sur le parking de la salle des fêtes, l'opération de broyage étant fixée au 25 janvier 2024. Dans le cadre des actions de prévention et de réduction des déchets, la commune a souhaité s'associer pour la troisième année à l'opération de Collecte et de broyage des sapins de Noël portée par l'Agglomération d'Agen. Le gisement des déchets verts produits sur le territoire est très important. Le broyage est une alternative qui peut permettre à moyen terme de faire baisser les tonnages produits et surtout de valoriser les déchets verts dans les jardins et les espaces verts. En effet, le broyat a de nombreuses vertus. Le paillage avec du broyat améliore les qualités physiques du sol, le décompacte, le protège de l'érosion et stimule la fertilité du sol. Il limite également l'arrosage en maintenant l'humidité dans le sol ainsi que la pousse des mauvaises herbes. Le broyat peut également être utilisé dans les opérations de compostage.



Inscription sur les listes électorales : n'attendez pas le dernier moment !

Vous souhaitez vous inscrire pour les élections européennes (tous les cinq ans, elles permettent aux citoyens de choisir leurs représentants au Parlement européen) du 9 juin 2024 ?

Pour pouvoir voter, il faut être majeur inscrit sur les listes électorales. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au mois d'avril dans votre mairie. Les jeunes gens ayant atteint ou qui atteindront la majorité la veille du scrutin peuvent vérifier leur inscription d'office sur les listes électorales.

Il est également possible de vérifier son inscription directement en ligne sur le site www.servicepublic.fr.

Les électeurs devront se présenter à la Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il est également possible de faire sa démarche en ligne via le site www.servicepublic.fr

N'hésitez pas à nous signaler tout changement d'adresse. Un changement d'adresse peut conduire à une radiation des listes électorales.



Création d'un second bureau de vote

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations électorales, un second bureau de vote est créé sur la commune. Les deux bureaux de vote se tiendront dans la salle des fêtes de Brax. Chaque électeur recevra, à l'approche des futures élections européennes, une nouvelle carte électorale avec le numéro du bureau de vote dont il dépend.



Demandes documents administratifs

Pour rappel, votre mairie ne délivre aucun document administratif (carte d'identité, passeports...). Il est donc recommandé d'utiliser le lien suivant pour trouver la commune la plus proche pouvant recevoir votre demande. Rendez-vous donc sur le site de l'ANTS à la page suivante : www.passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee

Rappel des règles de bon voisinage

Nous profitons de ce magazine pour rappeler à toutes et tous quelques règles essentielles de savoir-vivre afin de favoriser la vie en collectivité et limiter les conflits entre voisins. En cas de litige, il est toujours possible de tenter une conciliation amiable ou bien de saisir un médiateur de justice ou le tribunal d'instance.

• Nuisances sonores

Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile. Cependant, certaines règles sont à respecter pour ne pas déranger les autres et maintenir de bonnes relations avec ses voisins.

De manière générale, le Code de la santé publique stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (art. R1336-5), et ce quelle que soit l'heure. Lorsqu'ils interviennent entre le coucher et le lever du soleil, il y a tapage nocturne. La gendarmerie peut intervenir et dresser une contravention de 3e classe, correspondant à une amende de 450 €.

• Animaux domestiques

Si vous promenez votre chien sur l'espace public, vous êtes tenu de ramasser les déjections, sous peine d'une amende dont le montant est fixé par le maire. Quel que soit l'animal, celui-ci ne doit pas occasionner des nuisances sonores (abolements, cris, gémissements...) par exemple lorsque vous êtes absent du domicile. Les chats ne doivent normalement pas errer librement sans être identifiés (puce ou tatouage).

Il est également interdit, de manière générale, de nourrir les animaux sauvages (oiseaux, notamment). Cela pourrait en effet générer des nuisances sonores (piailllements) ou des dégradations (déjections).

• Espace public

La commune assure parfois l'entretien régulier de la voirie par un balayage mécanique ou manuel. Lorsque ce n'est pas le cas, les riverains doivent entretenir la voie publique située devant chez eux, sur une largeur équivalente à un trottoir. Les feuilles et branchages qui peuvent s'accumuler sur les regards d'eaux pluviales devront aussi être ramassés. Le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit, en dehors des points prévus à cet effet : bornes de collecte, déchetteries, corbeilles de propreté.

• Jardins

Vous êtes libre de planter ce que vous voulez dans votre jardin, mais certaines distances sont à respecter pour maintenir des rapports de bon voisinage. Concernant les plantations, les arbres et arbustes mesurant moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantés au minimum à 50 cm de la limite de propriété. Sinon ils doivent être placés à au moins 2 mètres de la limite. La distance se mesure à partir du tronc et la hauteur à partir du sol. Si l'arbre de votre voisin dépasse chez vous, vous n'avez pas le droit de couper la branche vous-même. En revanche, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il élague la plante concernée. Lorsque vos plantations débordent sur la voie publique, vous devez également les tailler de manière à ne pas gêner la circulation et la visibilité. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Lutte contre le réchauffement climatique



Dans le cadre du réchauffement climatique, et afin d'identifier les îlots de chaleur, l'Agglomération d'Agen a décidé d'installer début juillet 2023 des capteurs de mesure de température sur l'ensemble de son territoire. Une station par commune a été installée en centre-bourg/ville (dans le secteur de la mairie à Brax) afin de mesurer les températures en milieu plutôt « bâti » ainsi que 2 stations de référence (en milieu plutôt non bâti) qui permettront d'étalonner et de contextualiser l'effet îlot de chaleur. Ces capteurs sont installés à environ 2 m/2,5 m de hauteur sur des lampadaires de l'éclairage public (compétence et propriété Agglo). Ils sont alimentés de façon autonome grâce à des cellules photovoltaïques. L'objectif de ces mesures est également, le cas échéant, de mettre en évidence les « bonnes pratiques » en identifiant des îlots de fraîcheur dans des centres-bourgs où les aménagements reposent sur de la végétalisation ou d'autres dispositifs (ombrage, présence d'eau, revêtements clairs...). L'Agglomération d'Agen est accompagnée d'un cabinet expert dans le domaine de la qualité de l'air pour que les données soient traitées, analysées et que des préconisations soient émises afin d'améliorer les résultats. Ces données permettront, dans le temps, de mesurer l'efficacité des aménagements réalisés et des politiques publiques menées. Toutes ces analyses seront progressivement mises à disposition du public sur le site web de l'Agglomération d'Agen dès la création d'une page dédiée.

Brax, une ville à vélos

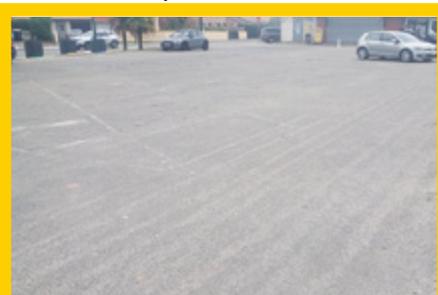
La commune de Brax est idéalement implantée en bordure du Canal de l'Entre-Deux-Mer, au bord duquel cheminent en toute saison, cyclistes, cyclo-randonneurs, et autres touristes cyclistes occasionnels. Dans le cadre du développement d'une offre cyclo-touristique cohérente à l'échelle



de l'Agglomération d'Agen, en partenariat avec les communes, des équipements « vélos » ont été déployés, sur l'ensemble des itinéraires cyclables majeurs du territoire de l'Agglomération. Une borne de recharge de vélos électriques a été implantée à proximité de la Mairie, ainsi qu'un atelier de réparation équipé d'une pompe à main à proximité de la Salle des Fêtes.

La réfection complète du parking du centre commercial

Les travaux du centre commercial sont maintenant terminés. Au-delà d'une simple réfection de la couche de roulement, la municipalité a souhaité un réamé-



Avant / Après



nagement de cet espace pour répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité, aux contraintes de circulation, mais également pour y intégrer des solutions directement en lien avec le changement climatique.

Le projet s'est accompagné de l'installation d'une ombrière photovoltaïque correspondant aux besoins de 85 foyers et de 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les places de stationnement sont des dalles perméables et drainantes de type O2D hautement résistantes et esthétiques, répondant aux enjeux de désimperméabilisation et d'infiltration des eaux pluviales. Les questions de la signalétique, du réaménagement des places de parking, du sens de circulation, des cheminements piétonniers et de la sécurisation par l'installation de potelets et des bornes anti-effraction ont toutes été finalisées.

L'objectif était de donner un caractère agréable et convivial à un site qui devait

impérativement se réinventer pour rester attractif. La municipalité remercie les habitants et les commerçants impactés par ces travaux pour leur patience et pour leur compréhension.

Plan de financement

Montant d'Opération
158 786,54 € HT

Dont montant de travaux
151 268,80 € HT

Aide attendue du Fond Vert
33 017 € HT

Aide attendue au titre de l'Agence
de l'Eau - 43 030 € HT



La végétalisation du cimetière se poursuit

A l'instar du Cimetière Saint Pierre, la municipalité a ensemencé et végétalisé cet automne les allées du Cimetière de la Ville. Ainsi, au printemps 2024, grâce à l'entretien et au suivi de nos équipes techniques municipales, nous offrirons à nos défunts un nouvel écrin, un nouveau lieu de repos. L'ensemencement des cimetières s'avère être une alternative écologique et efficace pour en assurer l'entretien. La plantation des zones d'inter tombes et entre tombes avec des



vivaces couvre-sol demande peu d'entretien une fois installées. L'utilisation de ces plantes permet de réduire l'entretien de ces derniers, grâce à leurs propriétés allélopathiques*, qui limitent la germination des plantes adventices tout en apportant une touche de « fleurissement ».

* allélopathie: phénomène biologique par lequel un organisme produit une ou plusieurs substances biochimiques qui influencent la germination.

L'ouverture de la maison médicale pluriprofessionnelle

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

Mark Twain

Les inégalités territoriales d'accès aux soins ne cessent de se creuser. Une partie croissante de la population peine à organiser son parcours de soins. Beaucoup y renoncent, se heurtent à de longs délais d'attente ou n'ont pas de médecin traitant.

Le local situé rue du Levant où étaient installés les deux médecins généralistes se trouvait dans une configuration exiguë et n'était pas en capacité d'accueillir de nouveaux personnels de santé. Consciente de toutes ces problématiques, la municipalité a souhaité la construction d'une maison médicale pluriprofessionnelle pour anticiper l'augmentation de la population et assurer une qualité d'accueil et de soins dans des locaux mieux adaptés et flambants neufs.

C'est ainsi que la maison médicale de Brax a ouvert ses portes en juin 2023. Le chantier a débuté en septembre 2022 pour se terminer fin mai 2023. C'est une opération qui a été menée en étroite collaboration avec le Docteur Mangaron.

L'édifice est un bâtiment de plain-pied, d'une surface au plancher de 220 m² composé de 4 cabinets médicaux, dont un cabinet d'infirmière A.S.A.L.E.E*, deux salles d'attente, un pôle accueil et une salle de convivialité. Idéalement placé en plein cœur du bourg économique, proche de la pharmacie, il se veut en harmonie avec son environnement.

Il a été tenu compte de toutes les contraintes de mises aux normes d'un établissement recevant du public (ERP). La ligne architecturale est soulignée par un bardage extérieur avec une attention particulière accordée à l'isolation acoustique qui permet la confidentialité et le respect du secret médical d'une part, et la réduction de manière efficace des nuisances sonores de la route départementale 119, d'autre part. Le confort au niveau du chauffage et du système de ventilation de tous les locaux a été optimisé. Les équipements utilisés favorisent la réduction de toutes les consommations d'énergies (eau, électricité...). L'aspect extérieur sera soigné par la végétalisation



et la floraison d'une grande partie du terrain. Les patients ont à leur disposition un parking avec des places perméabilisées et deux places de parking qui sont exclusivement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La municipalité a pris en charge la réalisation des locaux et les loue aux professionnels de santé qui garderont leur statut de profession libérale. Le projet final est une belle réussite qui participe activement au dynamisme de Brax en matière de santé et qui contribue à lutter efficacement contre la désertification médicale sur le territoire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la date de l'inauguration officielle de cette maison médicale.

Infirmière ASALEE (Action de Santé Libérale en Équipe) : Professionnel de santé qui travaille en collaboration étroite avec les médecins généralistes pour garantir une meilleure prise en charge des patients présentant des pathologies chroniques ou des facteurs à risque. Différents protocoles sont proposés : dépistage et suivi du diabète de type 2, suivi des patients à risques cardio-vasculaires, sevrage tabagique, dépistage des troubles cognitifs et surpoids de l'enfant. En outre, l'infirmière asalée participe à des actions de santé publique, c'est à ce titre qu'en 2023, dans le cadre d'octobre rose et en partenariat avec la commune et différentes associations locales, une marche et un atelier d'auto palpation ont pu être organisés au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Il est bon de noter que l'accompagnement proposé par l'infirmière asalée est entièrement gratuit pour le patient quelle que soit sa durée et n'est pas limité dans le temps.

_Travaux de construction

Rappel : Tous les travaux de construction sont soumis à déclaration.

Dès lors que vous entreprenez une construction (clôtures, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage extensions...), vous devez vous rapprocher de la Mairie afin d'obtenir un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Pour information, les clôtures font l'objet d'une demande préalable. De même, toutes les piscines, même hors-sol, supérieures à 10 m² doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Cette démarche est personnelle et obligatoire. Le contrôle des travaux est assuré par la police de l'urbanisme de l'agglomération d'Agen en étroite collaboration avec



la Mairie.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Mairie de Brax – Mme SALA Monique 05.53.68.70.00



_Brax/Roquefort : la sécurisation des arrêts de transports scolaires sur la RD 119

(Chemin du Barrail / Chemin de la plaine)

Les travaux de sécurisation des arrêts de bus sur la route départementale 119 (chemins de la Plaine/Barrail) sont terminés. Cette opération, conjointe entre les communes de Brax et de Roquefort, a permis de créer deux arrêts de bus et des cheminements sécurisés pour tous les enfants amenés à emprunter les transports scolaires sur cette départementale.

Tous ces aménagements ont tenu compte des prescriptions des acteurs suivants :

- Le Conseil Départemental 47
- La Direction départementale des territoires

- L'Agglomération d'Agen
- La société Keolis
- La commune de Brax
- La commune de Roquefort

Afin de renforcer et d'optimiser la sécurité au niveau de tous les arrêts de bus, la municipalité en appelle à la vigilance de chacun. Le gilet jaune réfléchissant doit être porté obligatoirement par tous les usagers des transports scolaires à la montée, à la descente, ainsi que sur les trajets domicile/points d'arrêts des bus.

Étude urbaine

Les élus, désireux de prendre la main sur l'avenir de la Commune de Brax à l'horizon 2030 – 2035 se sont inscrits dans la réalisation d'une étude urbaine, à l'échelle de la commune. Celle-ci s'inscrit dans la poursuite de l'étude rive gauche, qui a été initiée et réalisée en 2022 par l'Agglomération d'Agen, et qui portait sur l'évolution de la rive gauche de l'Agglomération.

Dans la perspective de la révision du PLU Intercommunal qui se déroulera sur 2024-2025, les élus ont souhaité être accompagnés dans l'écriture de leur vision de la Commune de Brax de demain. Pour ce faire, la municipalité s'est adjoint les compétences du bureau d'urbanistes - Paysagers PUVA (Pour Une Ville Aimable), associé à deux bureaux d'études, l'un spécialisé dans les mobilités (ITER), l'autre dans l'agriculture (Rural Concept).

En plus de l'expertise et du regard indépendant de ces professionnels de l'aménagement du territoire, les élus ont souhaité associer les habitants de la commune, en adressant en avril dernier un appel à candidature. Ainsi, ce ne sont pas moins de 60 habitants qui se portaient candidats et autant

Question mobilité

La commune de Brax est traversée par deux axes départementaux que sont les RD119 et RD292. Des démarches sont entreprises de longue date auprès du gestionnaire de voirie qu'est le Département du Lot-et-Garonne et de l'État responsable des routes à grandes circulations et des axes grands gabarits, afin d'obtenir les autorisations et le soutien financier nécessaires à la réalisation d'aménagements de sécurité, notamment au droit des intersections.

Les élus ont souhaité s'adjoindre les compétences d'un bureau d'étude spécialisé dans la mobilité afin d'étudier les flux et les conditions de circulation sur les routes communales.

Il résultera de l'étude, des pistes d'action, visant à apaiser la circulation, et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes.



qui ont donc participé le 14 septembre puis le 23 novembre aux ateliers thématiques animés par Laurence Borredon et Nicolas Pallet du bureau d'étude PUVA. Pour mener à bien cette étude, il apparaissait en effet primordial de recueillir en phase de diagnostic, l'expérience, la connaissance, le ressenti, la perception, des premiers concernés, les habitants de Brax d'aujourd'hui. Il apparaissait tout aussi important en amont de l'élaboration du Plan Guide, de recueillir, les attentes, les besoins, les visions, les projections des habitants de Brax de demain.

Par son histoire, ses paysages, ses exploitations agricoles, par la valeur agronomique de ses sols et la diversité des cultures qui y sont implantées, le caractère rural et agricole de Brax ne peut échapper à personne. C'est souvent ce qui a motivé l'installation des nouveaux foyers à Brax. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de cette étude, il est apparu incontournable aux élus de réaliser un focus sur nos agriculteurs, et la place qui leur est faite. À l'occasion de deux rencontres, le 19 juin et le 7 novembre, les agriculteurs qui étaient demandeurs de tels échanges, ont pu témoigner des conditions dans lesquelles ils exercent aujourd'hui leur activité, de l'amenuisement et du fractionnement des surfaces arables. Contribuant pleinement à l'activité économique du Lot-et-Garonne, occupant une place de choix sur Brax, il était important de recueillir le ressenti et les projections de façoniers du paysage, qu'il importe aujourd'hui de préserver.

Déploiement du plan lumière sur la commune

Le déploiement de l'éclairage photovoltaïque et de relamping par les services de l'Agglomération d'Agen sur l'ensemble de la commune se poursuit. Ainsi les lotissements des Vergers, du Pîntre, du Hameau de la Rose, de la Rose et des Charmilles... se sont vus tous équipés d'un éclairage photovoltaïque.

Dans le courant de l'année 2024, cette opération concernera les lotissements de la Plaine, du Stade ainsi que le chemin de Lestagné et la salle des sports... L'objectif est de remplacer, à terme, tous les luminaires vétustes et énergivores soit par de l'éclairage photovoltaïque ou par des installations LED plus performantes permettant ainsi une réelle économie d'énergie.



Lotissement Les Charmilles

Recensement

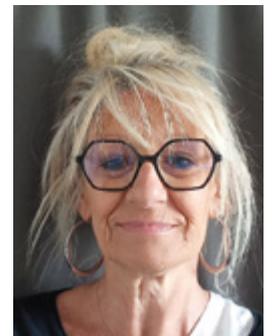
Cette année, la commune de Brax réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024 et jusqu'au 17 février 2024.



Comment ça se passe ?

Une lettre sera préalablement déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement !

Les agents recenseurs :



De gauche à droite : Marine Aviano, Frédéric Deveaux, Christelle Ducourneau , Mme Tonq-Beniazet



Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de

retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

**Pour toute information
concernant le recensement
dans notre commune ou
si vous n'avez reçu aucun
document d'ici le 18 janvier 2024 ?**

Contactez la commune

05 53 68 70 00

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires. En 2024, BRAX est concernée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee.

Pour réaliser ce recensement, la commune a recruté 4 agents recenseurs à partir du mois de janvier.

Les agents recenseurs feront le tour des habitations à partir du 18 janvier 2024.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, contactez Mme SALA à la mairie au 05 53 68 70 00.

Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logement, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice Internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre maire pour vous renseigner en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Pour en savoir plus : [le-recensement-et-moi](#) ou renseignez-vous auprès de votre maire.

Le recensement de la population est gratuit !

_Démographie Brax

Évolution démographique (Source : INSEE[4])

Nombre retenu à partir de 1962 : population sans doubles comptes

1962	1968	1975	1982	1990	1999
542	675	774	1109	1370	1615

Évolution démographique (Source : INSEE[4])

Nombre retenu à partir de 1962 : population sans doubles comptes

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1825	1853	1875	1931	1988	2046

Évolution démographique (Source : INSEE[4])

Nombre retenu à partir de 1962 : population sans doubles comptes

2017	2018	2019	2021	2022	2023
2068	2104	2108	2125	2136	2147

Le recensement citoyen est obligatoire !

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

À partir de vos 16 ans, le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la journée Défense et Citoyenne (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes. Dans la pratique, pour passer un examen national ou d'état (bac, CAP ou permis de conduire...) le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.



LE RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au baccalauréat avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement est obligatoire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place. Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne sur servicepublic.fr ou auprès de votre mairie muni des documents suivants :
Carte nationale d'identité ou passeport valide, Livret de famille à jour et un Justificatif de domicile

__ Révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 44 communes

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et suite à la fusion entre l'Agglomération d'Agen et la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine et Pays de Serres, l'Agglomération d'Agen compte 44 communes. Le 22 septembre 2022 et le 12 décembre 2022, le conseil d'agglomération a prescrit la révision du SCoT et l'élaboration d'un nouveau PLUi afin d'y intégrer la totalité des 44 communes membres.

Qu'est-ce qu'un Scot ? Le Scot permet de définir un projet de territoire de qualité et détermine les grandes orientations de développement d'un territoire. Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, à

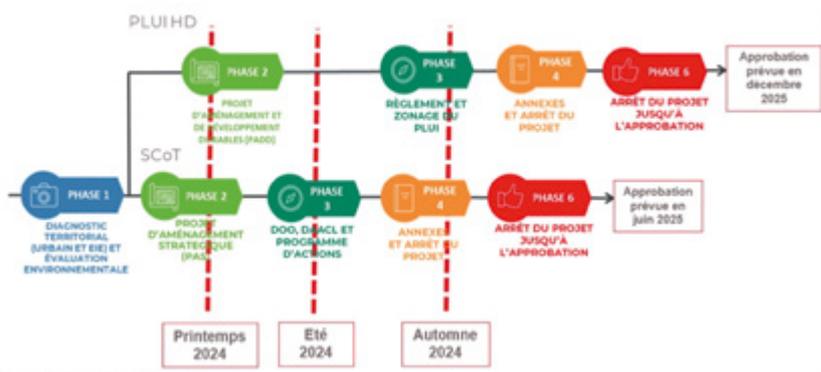
l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique.

Qu'est-ce qu'un PLUi ? Le PLUi est un document de planification qui établit un projet global d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable et qui fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire communautaire.

Plusieurs thèmes et phases de travail seront abordés avant les approbations du Scot puis du PLUi prévues en 2025.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la procédure.

Calendrier/Objectifs d'approbation



Projet d'aménagement du territoire de plusieurs thématiques :



__ LGV

Outre le pont et barreau de Camélat, notre commune est également au cœur du projet de ligne à grande vitesse, la fameuse LGV, avec l'arrivée d'une future gare sur les terres de Brax. Dans ce dossier, le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse d'une part et Bordeaux et Dax d'autre part, a franchi une étape décisive le 14 mars 2022 avec la signature par le Premier ministre Jean Castex et les présidents de 25 collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie du plan de financement à hauteur de 14 milliards d'euros. Cette signature marque également le lancement de l'Établissement Public Local « Société du Grand Projet du Sud-Ouest » adoptée en Conseil des ministres et signée par le président de la République. La création de cet EPL permettra la centralisation des financements des collectivités, d'établir une gouvernance et des ressources propres au projet. L'Agglomération d'Agen sera donc actionnaire de cette société puisqu'elle s'était prononcée le 16 décembre 2021 sur une participation de 18,7 millions d'euros. Toutefois, l'engagement pour le financement de la LGV s'accompagne d'une volonté très claire de la part de l'Agglomération de s'assurer de la réalisation de la nouvelle gare LGV à Brax, de la réalisation de la liaison inter-gares entre la gare LGV et la gare centre-ville et d'avoir un nombre de dessertes suffisantes (entre 10 et 15 trains LGV par jour dans chacun des deux sens).

Acquisitions foncières en cours

Plus de 120 bâtis situés dans le périmètre du projet ont d'ores et déjà été acquis à la demande des propriétaires. Les financeurs du GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) se sont mobilisés pour débloquer les enveloppes financières, permettant aujourd'hui à l'Agence GPSO d'accélérer ces acquisitions à l'amiable dans les prochains mois.

Afin de favoriser un dialogue territorial de qualité dans la phase de conception finale du projet, des comités de suivi ont été mis en place durant le 1^{er} semestre 2023 dans chaque département traversé par les lignes nouvelles (Haute-Garonne, Gironde, Landes, Lot-et-Ga-



© PIXABAY ERICH WESTENDARP

ronne et Tarn-et-Garonne). Ces comités départementaux visent à informer, régulièrement et en transparence, les parties prenantes de l'avancement des opérations, à poursuivre la concertation et à assurer la prise en compte des mesures inscrites dans le dossier des engagements de l'État.

Grâce à la nouvelle impulsion donnée par l'État et les collectivités partenaires, l'Agence GPSO peut aujourd'hui accélérer cette dynamique foncière. D'une part, les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances) disposent des ressources nécessaires pour étoffer le stock foncier compensateur et, d'autre part, tous les propriétaires dont le bâti est identifié lors des enquêtes publiques des lignes Bordeaux-Toulouse ou Bordeaux-Dax peuvent obtenir une acquisition de leur bien, sans attendre le démarrage des travaux ferroviaires.

Contact : gpso@reseau-sncf.fr

Echéances prévues :

2024 : début des travaux

2032 : mise en service de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse

CAMÉLAT

En cette fin d'année 2023, le chantier du pont et du barreau de Camélat entre dans sa dernière ligne droite avec une ouverture prévue au mois de mars 2024. Infrastructure majeure du plan de circulation de l'Agglomération d'Agen qui concerne directement notre commune, le futur pont de Camélat et sa voie nouvelle de 3 km, dite « Barreau de Camélat » reliant la RD119 (en rive gauche) à la RN21 (en rive droite) permettra de désenclaver le Nord-est du département (Ville-neuvois et Fumelois) et le Sud-est (L'Albret) en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21. Maillon essentiel du projet « Agen Rive Gauche », cet aménagement contribuera à optimiser la desserte du second échangeur autoroutier sur l'A62 (Agen Ouest), des zones d'activités (technopole Agen-Garonne, zone Sun-Valley/Fonroche), ainsi que de Wallygator-Aqualand (1er parc de loisirs du Sud-ouest). Enfin, le pont et le barreau de Camélat, dernier chaînon manquant du contournement d'Agen par l'Ouest, permettra de finaliser la rocade Ouest d'Agen après la mise en service de la rocade d'Estillac et de la liaison entre la RD656 et la RD119. Une nouvelle voie verte bi-directionnelle accueillera piétons et cyclistes dans un espace partagé, séparé du réseau routier. Elle permettra aux usagers de se déplacer en toute sécurité dans un cadre paysagé aménagé : des arbres et arbustes d'essences locales vont venir ponctuer ces 3 kilomètres de voie, avec la présence de bancs pour permettre des haltes et profiter des points de vue tout le long du parcours.



Pose des dalles hourdis rive droite Camélat

©EIFPAGE

Dates et chiffres clés

2022 : juin, début des travaux

60 millions d'euros (montant total de l'opération)

3 cofinanceurs :

L'Agglomération d'Agen - Le Département de Lot-et-Garonne - L'État

13 000 à 15 000 véhicules/jour

3 communes traversées :

Colayrac-Saint-Cirq - Le Passage d'Agen - Brax

2024 : mars, fin des travaux

Phases et planning général des travaux

Un projet respectueux de la biodiversité

Inscrit dans un territoire où l'agriculture est très présente avec des surfaces essentiellement dédiées à la polyculture, le polyélevage, les grandes cultures, le maraîchage, les vergers et l'horticulture, la zone du projet est traversée par la Garonne et son canal latéral. Le réseau hydrographique du bassin-versant du Bruilhois comprend 8 cours d'eau dont 2 sont directement concernés :

- Le Rieumort que l'infrastructure franchit une fois, et le Labourdasse, affluent de la Garonne en rive gauche, situé à l'ouest du barreau de Camélat.
- Sur la rive droite, la zone du projet est drainée par un affluent de la Garonne, la Ségone.

Le calendrier des travaux

Cet été, après le lancement des 6 tronçons de charpentes métalliques sur le canal latéral, la pose du tablier mixte, permettant de sceller le tablier à la charpente, a été réalisée. Les derniers tronçons du pont au-dessus de la Garonne ont été effectués mi-septembre tandis que les travaux de chaussées, avec la réalisation de la couche de roulement, du giratoire de Camélat ont démarré début octobre. Le chantier amorce sa dernière phase, pour une mise en service au printemps prochain. Les aménagements paysagers seront réalisés au printemps 2024 afin de profiter d'une période favorable aux plantations.

Les 7 grandes phases des travaux :

1 - Le giratoire de Camélat et l'ouvrage sur la Garonne

Travaux de juin 2023 à mars 2024

Giratoire de Camélat - Travaux de juin 2023 à octobre 2023

Ouvrage de la Garonne - Travaux d'août 2022 à mars 2024

2 - Ouvrage de franchissement du canal latéral à la Garonne

Travaux de septembre 2022 à octobre 2023

3 et 4 - Un ouvrage qui enjambe les ruisseaux du Rieumort (Travaux de septembre 2022 à janvier 2023) **et du Pradet** (Travaux de mai 2023 à octobre 2023)

5 - Le rétablissement du chemin du Franchinet

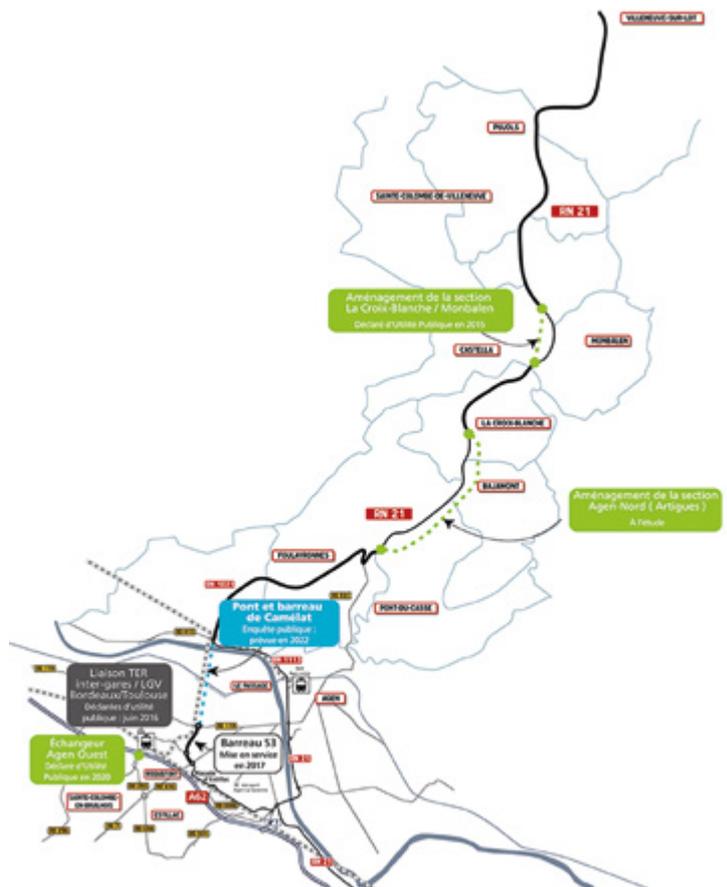
D'octobre 2022 à mars 2023

6 - Le rétablissement du chemin de Guitry

Travaux de juillet 2023 à février 2024

7 - Une voie verte (piétons et cyclistes)

Travaux d'août 2023 à mars 2024



L'actualité de l'accueil de loisirs

L'arrivée de l'Accueil de Loisirs - de son petit nom ALSH- en septembre 2022, dans ses beaux souliers neufs a permis d'offrir aux familles un accueil diversifié sur Brax, du périscolaire - avant et après l'école - aux vacances, en passant par les mercredis.

Cette première année a vu défilé des opérations comme « nettoyons la nature », des ateliers cirque avec « Un air de cirque », une animation ludothèque avec « Labal », diverses initiations sportives (rugby avec la visite du SUA, handball...) mais également une initiation en langue des Signes Françaises « LSF » (via des contes, jeux, chansignes), une sensibilisation aux premiers secours, l'embellissement de la cour maternelle...



Cela commence par « Jorge » notre mascotte chez les plus grands. Sorti tout droit de leur imagination, Jorge, petit cochon malicieux, va voyager et entraîner animateurs et enfants, à travers la découverte du monde...

« Loup » accompagnera, quant à lui, les plus jeunes, dans les rythmes de la vie quotidienne tout au long de la journée.

Mais au-delà de l'accueil de vos enfants, l'ALSH accompagne les projets professionnels liés à l'enfance jeunesse en accueillant, tout au long de l'année, de nombreux stagiaires, de la découverte de milieu professionnel aux stages de cursus professionnel et nous vous remercions de l'accompagnement que vous nous permettez d'offrir par votre bienveillance.



La rentrée 2023-2024 laisse s'envoler Léa, animatrice auprès des plus grands, vers de nouveaux projets professionnels. Nous lui souhaitons la plus grande réussite.

L'équipe d'animation, présente sur l'ensemble des différents temps d'accueil, s'est enrichie des compétences de Mariana, animatrice, et de Céline, adjointe de direction. Rendre l'enfant acteur de ses temps de loisirs en lui faisant découvrir de nouvelles disciplines et en lui proposant des activités diversifiées et variées, tel est le projet de notre ALSH.



Pas d'adoption de chat ou chaton pour un appartement.

Des avalanches d'incompréhensions et parfois d'insultes, face au refus par le Refuge animalier de Brax de placer un chat ou un chaton dans un appartement, inondent les réseaux sociaux.

C'est la politique du Refuge appuyée sur une longue expérience, sur les graves problèmes psychologiques constatés en condamnant un animal à vivre entre quatre murs. Des chats inhibés qui ne connaissent rien, qui ne peuvent exprimer leur répertoire comportemental dans un espace pauvre et sans stimuli et qui, s'ils sont abandonnés au refuge, sont terrorisés, parfois agressifs et inadaptables.

Rien, rien ne peut remplacer une vie libre dans un milieu naturel adapté aux besoins du petit félin.

Si vous pouvez offrir à nos chats ou chatons une maison douillette, mais aussi de vrais arbres, du soleil, de l'herbe et des papillons et si vous n'habitez pas, bien sûr, au bord d'une route tueuse, venez les adopter au Refuge animalier de Brax.



Ateliers santé

L'association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT) proposera en 2024, pour les Braxois de plus de 55 ans des actions de prévention santé gratuit. Les ateliers auront lieu les mardis de 14 h à 16 h à la salle des fêtes de Brax - Contact : Odeta BOINEAU 06 50 14 51 90

Atelier Mémoire - 10 séances

Mardi 16 janvier : entretiens individuels obligatoires

SÉANCE	DATE
Séance 1	Mardi 23 janvier 2024
Séance 2	Mardi 30 janvier 2024
Séance 3	Mardi 06 février 2024
Séance 4	Mardi 13 février 2024
Séance 5	Mardi 20 février 2024
Séance 6	Mardi 05 mars 2024
Séance 7	Mardi 12 mars 2024
Séance 8	Mardi 19 mars 2024
Séance 9	Mardi 26 mars 2024
Séance 10	Mardi 02 avril 2024



Atelier Nutri'Active - 6 séances

SÉANCE	DATE
Séance 1	Mardi 01 octobre 2024
Séance 2	Mardi 08 octobre 2024
Séance 3	Mardi 15 octobre 2024
Séance 4	Mardi 22 octobre 2024
Séance 5	Mardi 05 novembre 2024
Séance 6	Mardi 12 novembre 2024

2024, l'année des biodéchets alimentaires

Conformément à la loi anti-gaspillage qui prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets en 2024, l'Agglomération d'Agen va mettre en place des solutions de tri des biodéchets alimentaires à partir du mois de janvier 2024. Ce déploiement va s'opérer de façon progressive tout au long de l'année à venir.



Dans le courant de l'année 2024, l'Agglomération d'Agen vous proposera une solution de tri de vos biodéchets alimentaires (restes d'assiettes et de préparation de repas) adaptée selon votre zone d'habitation.

Ainsi, globalement, 3 solutions seront proposées et mises en œuvre en fonction du type d'habitation :

- ✓ Pour les zones à faible densité de population : le compostage à la maison avec un composteur de 400L donné par l'Agglomération d'Agen
- ✓ Pour les zones à densité moyenne de population : la collecte en porte-à-porte avec un bac roulant marron de 80L fourni par l'Agglomération d'Agen
- ✓ Pour les zones à forte densité de population : le dépôt en Points d'Apport Volontaire (PAV) avec un seau et des sacs de 10L fournis par l'Agglomération d'Agen.

Afin de vous informer le plus précisément possible, vous allez recevoir prochainement :

- ✓ Un courrier détaillant les modalités de dotation en fonction de votre zone de résidence
- ✓ L'Agglo Info spécial « La Révolution des poubelles, Acte 2 » dans lequel le dispositif biodéchets sera expliqué
- ✓ Des guides vous accompagnant dans le tri de vos biodéchets alimentaires.

Pour plus d'informations, contactez le **numéro vert 0 800 77 00 47**

ou rendez-vous sur www.agglo-agen.fr

Pourquoi et comment bien composter ?



À partir du 1er janvier 2024, tous les biodéchets devront être triés à la source, dans le but d'être valorisés, et ce, quel que soit le volume des déchets produits et le type de producteur de déchets (collectivité, administration, ménage, professionnel...). Si un tel changement peut sembler contraignant, il permet de répondre en partie au défi environnemental collectif en réutilisant de manière écologique les déchets organiques, appelés biodéchets, qui représentent aujourd'hui un tiers de nos poubelles. Il faut donc souligner ici que recycler et composter ses déchets est un véritable geste écocitoyen permettant

de diminuer son empreinte écologique en rappelant que pour chaque kilo de compost créé, cinq kilos de déchets sont sauvés de l'incinérateur.

Techniquement, sous l'effet de la chaleur et avec un apport en oxygène suffisant, des micro-organismes et macro-organismes se développent au sein du composteur. Ces derniers dégradent alors la matière organique, la transformant en un amendement de qualité à épandre sur les sols ou à mettre au pied de vos plantes pour les nourrir. Composter nos biodéchets permet donc de lutter contre le réchauffement climatique en stockant le carbone dans les sols et en apportant de la fraîcheur, de limiter la pollution liée au transport des biodéchets mais aussi d'offrir de la matière organique aux sols à partir d'un fertilisant naturel idéal pour son jardin, potager et plantes !

Quels types de déchets sont concernés ?

Les déchets de la cuisine

- épluchures de légumes et de fruits ;
- coquilles d'œufs concassées ;
- restes de repas (hors viande, os, poisson) ;
- croûtes de fromages ;
- marc de café et sachets de thé (sans agrafes).

Les déchets de la maison

- papier ;
- essuie-tout et mouchoirs ;
- carton ;
- litière d'animaux herbivores ;
- cheveux et ongles coupés.

Les déchets verts et bruns du jardin

- fleurs coupées ou fanées ;
- mauvaises herbes qui ne sont pas en graines ;
- feuilles mortes ;
- tontes de gazon en petite quantité ;
- broyat de branches ;
- écorce, paille, copeaux de bois.

ENVIRONNEMENT

Trois questions à Jean-François Berthoumieu, Directeur de l'ACMG (Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest)

Alors que les épisodes de fortes pluies et de sécheresses s'intensifient en Lot-et-Garonne, nous avons rencontré un expert des questions climatiques afin d'en savoir plus.

L'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle planétaire, un constat partagé en Lot-et-Garonne ?

En 2022, nous avons eu un nombre de jours supérieurs à 35° équivalent au nombre de jours à plus 30° d'il y a 30 ans... On a pris 5° en plus en quelques années ! Heureusement, les nappes phréatiques étaient pleines en février 2021. Elles ont ensuite baissé jusqu'à la mi-octobre 2023 où elles ont atteint un niveau critique. Depuis, elles sont remontées de 35 cm, mais il faudrait encore 1.20 m pour avoir un bon stockage, sachant que la saison des recharges peut se faire jusqu'à mai-juin. Sur le territoire agenais, nous sommes dans un flux de sud, avec du vent d'Autan et un effet de foehn au pied des Pyrénées qui assèchent et réchauffent l'atmosphère. À Brax, nous avons connu plusieurs records en 2022 avec des jours à plus de 40° et des pointes à 44° sur le Technopole.



Quelles solutions face à ce constat ?

J'interpelle les élus autour de la Loi sur l'eau pour voir comment faire pour sauver des gens de la canicule quand il est interdit d'utiliser de l'eau, ce qui augmente le niveau d'azote dans l'air et donc les risques de mortalité. Il faudrait pousser les gens à stocker de l'eau pour l'utiliser pendant ces jours de canicule. Il n'est pas facile de changer la loi, mais sur les PLUI et SCOT, on peut avoir un contrat local avec la population pour faire des efforts en stockant de l'eau pour alimenter les nappes, l'eau restante pourrait ensuite être utilisée, au travers des végétaux, quand il fait chaud.

Quels conseils aux habitants pour lutter contre le réchauffement ?

L'eau qui tombe quand nous n'en avons pas forcément besoin, il faut la stocker pour l'utiliser durant l'été pendant la canicule. À Brax, sur la partie haute, il y a une nappe alluviale qui coule lentement vers la Garonne, on peut alors récupérer l'eau des toitures au lieu de la laisser partir dans le réseau pluvial pour l'amener dans le jardin afin de la stocker, dans un puisard par exemple, et la faire ensuite remonter aux périodes sèches afin d'arroser les végétaux qui créent de la fraîcheur. On peut aussi planter des arbres feuillus, qui laissent passer le soleil pendant l'hiver dans les maisons et font de l'ombre l'été via l'évapotranspiration.



La cantine de Brax

Une année pleine de projets !

L'année scolaire 2023-2024 a débuté sous les meilleurs auspices. Après la traditionnelle assemblée générale en septembre pour faire un bilan de l'année passée, s'en est suivi l'annonce des différentes manifestations au sein de la cantine toujours accompagnée par nos cuisinières de chocs Mireille et Nicholl. En quelques mois, les enfants ont donc découvert les saveurs de l'Italie grâce à Marie du Périscolaire, encourager la France lors du mondial de rugby. Nous avons également apporté notre soutien à Octobre Rose avec une décoration sur tout le mois (offerte par une « tatie » de l'école et accompagnées des petites mains du périscolaire !!). Une journée dédiée à cette cause a eu lieu le 12 Octobre avec un menu 100% rose !!! Octobre n'a pas été de tout repos avec la semaine du goût du 16 au 20 !! Des animations ont été proposées tous les jours, accompagnées de menus toujours plus succulents les uns que les autres dans le but de faire découvrir de nouvelles saveurs. Le repas d'Halloween a eu lieu au retour des vacances le 9 novembre ! Nos gentilles sorcières avaient ouvert leur super grimoire pour concocter un repas qui a ensorcelé tous les enfants. Et puisque notre investissement est sans limite, plusieurs événements sont à venir. Le repas de Noël est prévu le vendredi 22 décembre. Nous vous donnons également rendez-vous le samedi 27 janvier 2024 pour le PREMIER LOTO de l'association. Nous espérons vous y voir nombreux, tous les bénéficiaires permettront de poursuivre toutes ces animations offertes aux enfants. Le grand retour du carnaval de Brax devrait se faire grâce à une super collaboration avec l'APE. Et dès le retour des beaux jours, le marché aux fleurs et aux plants sera également au rendez-vous. Vous l'aurez donc compris une belle année attend encore les enfants fréquentant la cantine scolaire. Un grand merci aux parents bénévoles ainsi que Mireille et Nicholl sans qui rien ne serait possible, le temps libre et l'investissement octroyés par chacun permet la concrétisation de nos projets les plus fous !!!

Les parents Bénévoles de l'Association de la Cantine Scolaire

Les Griffons

L'année 2023 se termine avec, pour le Club des Griffons, une année riche en activités.

Outre nos lotos, le Club a su divertir ses 90 adhérents en leur proposant diverses animations : repas spectacle cabaret avec Mike Angels puis Claude Arena avec un hommage à Mike Brant à Vianne, visite du Jardin des Nénuphars et du musée de la noisette au Temple/Lot, et repas spectacle tahitien à Boé.

Nous avons su régaler nos adhérents avec repas à La Licorne Roquefort ou encore le traiteur Sessolo de Cuq.

Participation au 50 ans de notre Fédération Départementale, à deux repas intergénérationnels avec les enfants de l'école de Brax, au Forum des associations, à Octobre Rose, au Marché de Noël, aide à la préparation des repas pour la fête du village.

L'ensemble de nos adhérents a apprécié ces moments de retrouvailles et de convivialité.

Le Club est plein d'idées, et nous serions ravis que des braxois nous rejoignent en 2024.



Accros'Gym. Accros' zen



Un nouveau professeur à Accros' Zen !

C'est la nouvelle saison 2023-2024 des Accros' gym-Accros' Zen, et nous avons le plaisir de vous présenter Mahi Jousseau, notre nouveau professeur de yoga. Le lundi matin de 9h30 à 11h, il dispense des cours de hatha-yoga dans la salle de la rue de l'amitié. N'hésitez pas à essayer ! Eric Bonotto assure, lui, comme les années précédentes, les cours de yoga et méditation du vendredi soir (18h yoga, 19h40 méditation). Le bureau du Accros' gym-Accros' zen

AS BadaBrax

Au club de badminton en 2023 nouvelle saison rime avec nouveau maillot. On n'est pas très fort en poésie mais on fait de notre mieux en stylisme. Grâce au soutien de 3 sponsors (Easy Cash Agen, A.RCS Multiservices et U Express Brax) et à la créativité de l'une de nos adhérentes nous avons pu proposer cette année un nouveau modèle de maillot pour le club. Et nous sommes fiers de le voir porté par nos jeunes, et nos moins jeunes, sur les tournois du département. Cela a notamment été le cas sur le tournoi que nous organisons les 14 et 15 octobre qui outre de bons résultats sportifs, a aussi été un tournoi record en termes de participants. Près de 200 joueurs sont venus s'affronter tout au long du week-end, dans des matchs souvent très accrochés.

Nous espérons rencontrer le même succès sur le deuxième tournoi nocturne que nous projetons d'organiser. 2024, nous voilà !



Chers.es Braxois.es,

Opposition

En ce jour tragique du jeudi 14 Septembre Nicolas a décidé de nous quitter, je voudrais dire ici l'amitié et la gentillesse qu'il incarnait, toujours disponible à rendre service. Nous n'avons malheureusement pas vu le désarroi qui l'a amené à ce geste et nous le regrettons fermement. Cette société n'est pas à même de vouloir s'intéresser aux gens qui vont de l'avant et préfère fabriquer un assistanat à tout va qui atteint ses limites. Nous adressons à Aude, Anna et Chloé Altmeyer et sa famille ainsi qu'à ses amis nos sincères condoléances.

Malgré cette actualité terrible qui frappe notre village, nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et plus que jamais de prendre soins de nos proches.



BRAX (47)

Marché de Noël

Dimanche 17 décembre 2023

de 10h à 17h



- De nombreux stands,
- Des animations, attractions
- Arrivée du Père-Noël à 15h
- Repas, boissons...





**Le maire Joël Ponsolle
et son équipe sont heureux
de vous convier à**

**la cérémonie
des voeux**

le vendredi 12 janvier 2024

à 19 h

à la salle des fêtes